

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 2, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.—M. *Stevens*.

Bill No 3, Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes.—M. *Guthrie*.

Bill No 4, Loi concernant le Bureau des traductions.—M. *Cahan*.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à Son discours de la session étant lu:—

M. Gobeil propose, appuyé par M. Barber:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le très honorable Capitaine Comte de Bessborough, membre du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Sant-Michel et Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée;

M. Mackenzie King, appuyé par M. Lapointe, propose en amendement: Que ce qui suit soit ajouté à l'adresse:—

“Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence, que les aviseurs actuels de Votre Excellence, n'ont pas la confiance du pays.”

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bennett.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,

Orateur.